

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 08 JANVIER 2018 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Christelle PAPIN, Noël GREVE, Ludwig MONTAGNE, Christelle LOUIS-PEPIN Adjoints ; Jacky GRIBET, Conception JUNIQUE, Delphine JUNIQUE, Jean-Claude MANGANO, Bernard ROYET, Yvan ROZIER.

Absents excusés : Maxime BLACHON, Robert DEYGAS donne pouvoir à Conception JUNIQUE, Christian ROUCHON donne pouvoir à Pierre MONTAGNE, Frédéric GIFFON, Marlène LE DU, Cécile BRUYERE, Hélène LARMANDE, Maryse MONTALON.

Président de Séance : Pierre MONTAGNE, Maire

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS

DEFENSE DES ACTIVITES DE PASTORALISME FACE AUX ATTAQUES DU LOUP

Monsieur le Maire expose, suite au courrier de l'AMD, la situation très sensible liée à la présence du loup dans de nombreuses communes du département de la Drôme, sujet évoqué lors du congrès départemental des maires à Nyons.

Les communes concernées par le pastoralisme s'inquiètent grandement de l'avenir et de l'équilibre de leur territoire si l'élevage de plein air venait à disparaître.

Ce qui semblait impossible il y a encore peu de temps pourrait devenir réalité.

Depuis quelques mois, des collectivités locales du grand Sud Est (PACA et Auvergne-Rhône-Alpes) se sont constituées en association sous le nom de Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR), afin d'exprimer leur soutien aux éleveurs et également alerter, mobiliser, les pouvoirs publics sur cette situation intenable.

Aussi, suite au congrès départemental de Nyons, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme, consciente de la détresse des éleveurs, a décidé de soutenir l'USAPR. Elle propose de porter la parole des élus locaux au-delà de notre département, à l'attention du gouvernement de l'Etat afin de peser dans ce débat. Faire évoluer à terme la législation nationale et européenne (convention de Berne) et notamment peser fortement sur « le plan loup » dans l'intérêt prioritaire du

pastoralisme et des acteurs professionnels qui, au quotidien, souffrent de la prédation, paraît capital.

« L'ultime appel pour la défense de l'élevage de plein air » validé par l'ensemble du monde syndical agricole, quelle que soit sa sensibilité, ainsi que la contribution de l'USAPR « au plan national d'actions 2018-2023 » permet de prendre toute la mesure des enjeux.

La question du loup ne concerne pas exclusivement les communes rurales ; c'est une question qui engage l'avenir de nos territoires. L'objectif n'est, évidemment, pas l'éradication de cette espèce. Il s'agit tout simplement de permettre la survie de savoir-faire ancestraux en matière agricole et en matière d'aménagement du territoire dans nos communes. Il importe d'inverser rapidement la tendance : défendre, en priorité, les activités humaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à l'appel de l'UNION POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES PASTORALES (USAPR, dont d'ores et déjà de nombreuses communes sont adhérentes dans le grand Sud Est) et qui ont été approuvées par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme et l'ensemble des organisations agricoles représentatives, prend acte de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes drômoises alors que le « plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration, rappelle que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

- La fin de l'enfouissement des lignes électriques pour les points lumineux par le SDED (de la caserne des pompiers au rond-point)
- L'échangeur autoroutier. Une étude sur les réseaux est en cours. Le dossier est en attente de validation au conseil d'Etat. Cependant, il n'y a pas d'étude de prévue au conseil départemental pour la déviation de Villeneuve de Vals et de Bren pour le moment.
- La préparation des vœux du maire à la population le samedi 20/01/2018 à 10h30 à la salle des fêtes.
- Le projet d'extension de Bartel, qui a terme va employer 400 personnes.
- La distribution des agendas et des invitations aux vœux du maire.
- L'adhésion au logiciel périscolaire « portail famille » mis en place par la Communauté de Communes « Porte de DrômArdèche » à la rentrée scolaire 2018.
- Le règlement incendie. La vérification annuelle des poteaux incendie revient aux

communes.

- La future caserne des pompiers.
- Un point est fait sur les véhicules communaux.
- La réparation du pont de Villeneuve.
- La finalisation du St-Barth Infos.
- La présentation de l'application « My Prédicte » qui peut être téléchargée par tous les habitants pour les alertes météo.
- Les TAP pour la période des 5 semaines à venir.
- La distribution de la Banque Alimentaire.

La liste des fêtes et manifestations du mois de janvier 2018 est distribuée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE